# MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES COMTÉ DE SAGUENAY PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire concernant le budget 2022 du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 20 janvier 2022 à 18 h 30, par visioconférence.

Sont présents : Madame le maire

Nathalie Ross

Madame la conseillère

Ève Lajoie

Messieurs les conseillers

Jean-Sébastien Naud

Luc Gilbert François Maltais Hervé Gaudreault Martin Simard

Est également présente :  $M^{me}$  Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; (3959)
- 3. Présentation et adoption du budget de l'année 2022; (3960)
- 4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022-2023-2024; (3961)
- 5. Période de questions;
- 6. Fermeture de l'assemblée.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

## 22-01-3959 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR M. Martin Simard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et déposé.

### 22-01-3960 Présentation et adoption du budget de l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *l'article 954 du Code municipal du* Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget. Toutefois, lors

d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR Mme Ève Lajoie ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires 2022 soient adoptées telles que présentées.

# 22-01-3961 Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 soit adopté tel que présenté.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, François Maltais, demande la levée de l'assemblée. Le maire déclare donc la séance close à 19 h 06.

(Signé)
Nathalie Ross
Maire
(Signé)
Véronique Lapointe
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.